



| Nombre de Conseillers | |
|-----------------------|----|
| En exercice | 15 |
| Présents | 9 |
| Absents | 6 |
| Pouvoirs | 3 |
| Votants | 12 |
| Pour | 12 |
| Contre | 0 |
| Abstentions | 0 |

Date de la convocation
04 août 2022

Date d'affichage
04 août 2022

Avis 2022_25

Délibération relative à la Protection Civile et l'AMF lançant un nouvel appel aux dons financiers afin de poursuivre leurs actions en Ukraine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 AOUT 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DRIVET

Étaient présents : Michel ARDOUVIN, Marc BARRILLON, Martine BEGET, Jean-Claude CARPENTIER, Jean-Marc DRIVET, Pierre Marie GAURY, Sophie GOMMET, Christine VINCENT, Jacques VROMANT

Pouvoirs : Loïc BELINGHERI qui a donné pouvoir à Michel ARDOUVIN, Jean-Claude DIJOURD qui a donné pouvoir à Christine VINCENT, Clovis GODINOT qui a donné pouvoir à Jean-Marc DRIVET

Absents excusés : Loïc BELINGHERI, Jean-Claude DIJOURD, Frédéric DUQUESNEL, Cécile GAVARD, Clovis GODINOT, Chantal RYON

Secrétaire de séance : Michel ARDOUVIN est nommé secrétaire de séance

Jean-Marc DRIVET commente ce nouvel appel aux dons en liaison avec notre association.

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu la situation de crise,

Face à la guerre qui frappe l'Ukraine, l'Association des maires de France (AMF) et la Protection Civile continuent de soutenir la population Ukrainienne et lancent un nouvel appel à la générosité publique.

La Protection Civile reste mobilisée en envoyant chaque jour des palettes de dons matériels à destination des populations ukrainiennes.

Depuis le 1^{er} mars 2022, les bénévoles de la Protection Civile ont mis en œuvre tous les moyens dont ils disposent afin de venir en aide aux populations ukrainiennes.

A ce jour, les équipes continuent de recevoir et de trier les dons matériels récoltés, grâce à la mobilisation des collectivités et des citoyens. Au total, l'équivalent de 15 000 palettes de dons, soit 7 500 tonnes, ont été récoltées.

La collecte, le tri, le conditionnement, l'envoi des dons matériels et des denrées alimentaires et la préparation d'une mission de soutien à la population ukrainienne engendrent des coûts importants. Pour continuer d'apporter une aide humanitaire constante aux populations ukrainiennes, la Protection Civile a besoin d'un important soutien financier et relance un appel à la générosité publique.

Sensibles aux drames humains que ce conflit engendre, la commune de Bourdeau tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien et souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui est mis en place.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

La collecte de matériel ayant déjà été réalisée (cartons contenant des gels, shampoings, savons corps, des dentifrices, des brosses à dents pour enfants et adultes, des couches et lait maternisé, des rasoirs et mousses à raser et des Serviettes hygiéniques...), la commune de Bourdeau décide de faire un don financier.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le BP2022 prévoit des subventions aux associations d'un montant de 5 500 euros. 2 820 euros ont déjà été attribués conformément au vote du BP2022. La somme restante pour subvention exceptionnelle est de 2 680 euros.

Envoyé en préfecture le 05/09/2022
Reçu en préfecture le 05/09/2022
Affiché le 
ID : 073-217300508-20220825-DELIB252022-DE

Jean-Claude CARPENTIER propose que nous attribuions 1€ par habitant, à savoir une subvention globale de 574€.

Après discussions et tour de table, la commune de Bourdeau décide de faire un don d'un montant de 574 euros par virement auprès de la Protection Civile.

Avis 2022_25

Délibération relative à la Protection Civile et l'AMF lançant un nouvel appel aux dons financiers afin de poursuivre leurs actions en Ukraine

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **FAIRE** un don d'un montant de 574 euros auprès de la Protection Civile
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures au registre,

Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Marc DRIVET

